

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 avril 2021

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 12 avril 2021, en présentiel à la salle socio-culturelle avec le respect des gestes barrières, sous la présidence de Mme JACQUARD Marie-Thérèse, maire, suite à une convocation en date du 8 avril 2021.

### Etaient présents :

Mmes et MM. ANGLARÈS Annick, BERTHOMIER Laurence, CHERASSE Alain, DARBELET Pierre, DOMAS Julien, GIRARD Patrice, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse, JOLY Catherine, JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PEROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine, TRION Serge.

### Etait absente excusée :

Mme THOMAS-CHALOT Angélique.

Pouvoir : Mme THOMAS-CHALOT Angélique à Mme JACQUARD Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme SORUS Monique.

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 29 mars 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter une nouvelle délibération pour le dossier d'implantation de deux postes d'Enedis. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### 1 – Vote du compte de gestion 2020

Après présentation du compte de Gestion 2020 par M. JOUBERT Jean-Paul, le Conseil Municipal vote à l'unanimité celui-ci avec un excédent en fonctionnement de 144 375.02 € et un déficit en investissement de 124 557.92 €.

### 2 – Vote du compte administratif 2020

La section fonctionnement a un excédent de 510 509, 79 € à reporter et la section investissement a un déficit de 269 080,35 € à reporter sur le budget 2021.

Mme le Maire se retire pour le vote et le Conseil Municipal vote à l'unanimité celui-ci.

### 3 – Délibération affectation du résultat

L'affectation du compte de résultat a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal pour un montant de 104 952,35 €.

### 4 – Délibération vote des taux

Il n'y a plus de taxe d'habitation, cette perte est compensée par le transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le département sur leur territoire (22,87 %).

12.57 % (commune en 2020) + 22,87 % (département) = **35,44 %** pour la Taxe Foncière (bâti) 2021

**32.47 %** pour la Taxe Foncière (non bâti)

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces taux.

## **5 – Vote du Budget primitif 2021**

M. JOUBERT Jean-Paul lit les données par chapitre pour le budget de fonctionnement et pour le budget d'investissement.

La section fonctionnement est équilibrée à 1 529 040,00 € et celle d'investissement à 968 994,00 €.

Le chapitre 16 de ce budget : emprunts + dettes assimilées, fait apparaître la nécessité d'un emprunt de 80 000€.

La commission des finances propose cet emprunt dont le remboursement commencerait en 2022, date à laquelle se termine l'emprunt relatif au groupe scolaire.

Le dossier des banques sera étudié au prochain conseil.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de budget primitif (fonctionnement et investissement).

## **6 – Délibération décision d'accord pour deux implantations de poste Enedis**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accorder l'implantation des deux postes sur la propriété communale sur les chemins vicinaux des Croisettes à la Croix Pelletier et de la Croix de Vaux à la RD29 ;
- PREND note qu'aucune participation de la commune aux frais d'installation ne lui sera demandée ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer les documents.

## **7 – Adhésion au dispositif INTRAMUROS proposé par Moulins Communauté**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

- Accepte que Moulins Communauté prenne en charge le coût d'Intramuros.

## **8 – Délibération adressage : nomination des rues (le numérotage donne lieu à un arrêté municipal)**

Mme le Maire énumère les rues concernées soit :

Impasse de Bellegarde

Route de Gennetines

Chemin de Bel Air

Chemin de Demou

Impasse du Mas de Demou

Route de la Tuilerie

Route de Munet

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Les premiers envois de courriers vont être réalisés et dans les 15 jours qui suivent le personnel technique posera les plaques et les numéros.

## **9 – Questions diverses**

### **a) Mutuelle communautaire**

Par délibération les conseillers communautaires ont confié au Centre Intercommunal d'Action Sociale de Moulins Communauté la réflexion autour de la mise en œuvre d'une mutuelle communautaire pour le territoire. Elle sera proposée dès début 2022

Le conseil municipal souhaite que la commune entre dans ce dispositif. L'information et le questionnaire vont paraître dans la revue Ensemble prochainement.

En conséquence, une enquête auprès de la population sera diligentée.

Moulins et Avermes proposent déjà une même mutuelle (Mutuale). Elle est installée localement et est proche de ses adhérents. La prise en charge est de très bonne qualité.

**b) Personnel communal**

M. Clerc Frédéric, en arrêt maladie, est remplacé via Laser 03. Un appel à candidature a été publié par le Centre de Gestion (CDG03). Tous les CV sont à envoyer uniquement vers cet organisme et seront étudiés sur place. Les entretiens se dérouleront également à Yzeure. Mme le maire a toujours procédé ainsi afin de garantir une totale transparence dans le choix des candidats.

Madame Villette Laurence a reçu un courrier lui notifiant le refus du conseil municipal quant à sa demande de rupture conventionnelle.

**c) Site internet**

M. Martel Didier a reçu un message peu optimiste de Centre France par rapport à la récupération des données suite à l'incendie de Strasbourg.

Passage d'un drone : vidéo de 3 mn avec quatre points de décollage pour mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager. Une demande d'autorisation écrite sera demandée aux propriétaires des châteaux.

**d) Réunion reconquête du Centre bourg avec le bureau Axe Saône.**

M. Joubert Jean-Paul rappelle la réunion entre les élus et le bureau d'étude le 13 avril à la salle socioculturelle.

Un planning de réunions est proposé : le 24 et le 29 avril avec la population. L'organisation se fera en extérieur, en présentiel ou distanciel. 22 personnes ont été nommées, de tout âge, pour participer au groupe de travail. Le 20 mai et le 17 juin les élus se retrouveront avec le bureau d'études

**e) Rendez-vous chez Maître Gard, avocat de la commune, entre Madame le maire et Mme et M. Lucas Sylvain.**

M. Joubert Jean-Paul était également présent à l'entretien. L'échange portait sur le bail à construction inversé à mettre en place entre les deux partenaires pendant 18 ans. L'ensemble des termes du bail ont été abordés. Certaines questions sont toujours en suspens.

Un nouveau rendez-vous doit avoir lieu. Mme et M. Lucas avaient deux semaines pour faire des propositions. A ce jour, ils n'ont pas pris contact avec l'avocat. Le constructeur et l'architecte ont avancé le dossier et le permis de construire pourrait être déposé début ou mi-mai. Mme le maire a demandé à ce que l'architecte travaille avec les Bâtiments de France afin que le dossier ne soit pas refusé par manque de respect des obligations ou entraîne des travaux imprévus.

Le bac à graisses et son entretien seront à la charge du boulanger.

**f) Dossiers avec M. Cosyn Vincent**

La signature de l'achat du terrain de la boulangerie s'est déroulée le mercredi 7 avril chez Maître Naudin.

Le jour même, M. Cosyn Vincent faisait exécuter le bornage et les diagnostics de sa maison. Un rendez-vous auprès de Maître Gard sera programmé pour le compromis de vente.

**g) Projet voie piétonne et cyclable aux abords du ruisseau des Sanciot**

M. Joubert Jean-Paul s'est renseigné auprès du service de la Police des Eaux sur un futur projet d'une voie piétonne et cyclable aux abords du ruisseau des Sanciot. Un contact sera pris avec les différents propriétaires.

#### h) Révision du PLU

Nous attendons l'avis de la préfecture. L'avis de la DDT et de la chambre d'Agriculture soulève le problème de la Zone NER sur laquelle se situerait un projet photo voltaïque et la refuse par rapport à la consommation de terres agricoles.

#### i) Avis du Maire sur la tenue des élections départementales et régionales

Tous les maires ont reçu plusieurs sms et mails le vendredi à plus de 19h pour une consultation sur la tenue des élections prévues le 13 et 20 juin 2021 afin d'indiquer si les conditions préconisées par le comité scientifique leurs semblaient réunies pour tenir les deux scrutins prévus. La réponse devait être apportée le lundi 12 avril avant midi. Mme le maire a souhaité consulter le conseil municipal malgré le peu de temps accordé pour un sondage. Mme le maire a fait remonter l'avis « NON ». Ces deux votes en même temps vont demander une énorme organisation pour protéger la population. Il y a un grand risque d'abstention à cause de la pandémie. Il faudrait mettre en place le vote par correspondance. Il y a des dépenses à prévoir pour une deuxième urne, des isolements etc... Une énorme mobilisation des élus pour la tenue du bureau de vote et faire appliquer les gestes barrières, la désinfection...

#### j) Projet City-Stade

Les offres de mission pour le projet du city-stade peuvent se déposer jusqu'au 13 avril 2021 à 11h30. Une analyse des dossiers sera réalisée par Jean-Paul JOUBERT et Julien DOMAS et le résultat sera communiqué aux conseillers municipaux pour leur approbation. Le conseil municipal donne son accord pour rattacher la délibération du choix du bureau d'étude à cette séance.

La séance est levée à 21h15.

*Pour information, il a été retenu le bureau d'étude ROBIN et son cotraitant l'Atelier du GINKGO.*